

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT (à partir de 20h45), Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Françoise POLI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD (à partir de 20h45), Christian SOUBRA, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Isabelle SÉLÉMANY, procuration à M. Dominique TAFFIN

Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN

M. Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Éliane CLÉMENT

Mme Anne CORNU, procuration à M. Bernard ZUNINO

Mme Bogoul M'BAYE, procuration à M. Christian SOUBRA

Secrétaire :

M. Jacques CALLEGARI

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2011 :

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011 est approuvé par 23 voix pour et 10 abstentions.

(Arrivée de Sophie RIGAULT et de Marie-Aleth GRARD à 20h45).

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2011-308 : Contrat avec la compagnie Quartet Buccal domiciliée au 31 avenue François Mitterrand 91200 ATHIS MONS pour une représentation le vendredi 9 décembre 2011 à 18h30 au centre social Nelson Mandela dans le cadre du festival "Les habitants ont du talent". Montant TTC : 1 500 €.

Décision n°2011-309 à 2011-312 : Achats et renouvellements de concessions funéraires.

Décision n°2011-331 : Avenant à la convention avec l'ordre des avocats du Barreau de l'Essonne domicilié au Palais de Justice Rue des Mazières 91000 EVRY pour une consultation mensuelle qui se tiendra au centre social Nelson Mandela. Montant annuel TTC : 2 855,91 €.

Décision n°2011-332 : Contrat avec la société CITEMALIN domiciliée 26 rue Henri Monnier 75009 PARIS pour la réalisation, la mise en place et l'hébergement du site citemalin.fr.

Décision 2011-333 : Création d'un tarif commun pour les accueils périscolaires maternels et élémentaires tenant compte des revenus des familles.

Décision 2012-001 : Contrat de vente avec l'association LE VENT DES BOIS domiciliée au 3 allée Fontaine des Natteux 77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRES pour la présentation d'un spectacle dans le cadre de la cérémonie des vœux du maire au personnel municipal le 12 janvier 2012. Montant TTC : 1 600 €.

Décision n°2012-002 : Convention avec la société OTENTIK Juniors, domiciliée 1350 avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER, pour la réservation d'un hébergement de 15 jeunes et 3 accompagnateurs à Albiez Montrond (Savoie), du 25 février au 3 mars 2012 dans le cadre des activités du club Ados Prédos. Montant total TTC : 12 510 €.



Décision n°2012-003 : Convention avec la société OTENTIK Juniors, domiciliée 1350 avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER, pour la réservation d'un hébergement pour 7 jeunes et 2 accompagnateurs à Serra (Jura), du 20 février au 24 février 2012 dans le cadre des activités du club Ados Préados. Montant total TTC : 3 726 €.

Décision n°2012-004 : Bail commercial avec la société MARTINS SARL pour le local commercial situé 13 place de Püttlingen à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (« Le Berlioz ») (annulée par la décision n°2012-006).

Décision n°2012-005 : Convention client-magasin avec Distribution Casino France domicilié 1 esplanade de France, BP 306, 42008 SAINT-ETIENNE pour une utilisation de la carte collectivité sans contrepartie financière.

Décision n°2012-006 : Bail commercial pour le local commercial situé 13 place Püttlingen à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (« le Berlioz ») avec la SARL MARTINS (annule la décision n°2012-004).

Décision n°2012-008 : Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans la Vallée de l'Orge les 29 et 30 mars 2012 dans le cadre de la Ronde Saint Michelloise. Montant TTC : 1 260 €.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 11 148	Réhabilitation partielle de l'Hôtel de Ville				
Lot 1	Installations de chantier - Déposes - Cloisons - Faux plafonds	TECHNI 2D 91240 Saint-Michel-sur-Orge	MAPA / MU Travaux	8 693,48 €	5 semaines + 30 jours de préparation
Lot 2	Menuiseries Bois - Agencement	SAS DEMATTEC 91440 Gometz-le-Châtel	MAPA / MU Travaux	12 449,31 €	2 semaines
Lot 3	Electricité	GBEE 91190 Villiers-le-Bâcle	MAPA / MU Travaux	16 817,80 €	200 heures
Lot 5	Peinture – Sols souples	ADLVO 91410 Dourdan	MAPA / MU Travaux	12 855,15 €	3 semaines
PA 11 149	Aménagement des archives municipales dans le sous-sol du Groupe Scolaire Lamartine				
lot 1	Travaux de cloisons, doublage, peinture, faïence	ADLVO 91410 Dourdan	MAPA / MU Travaux	59 002,30 €	14 semaines tous lots confondus
lot 2	Travaux d'électricité	GBEE 91190 Villiers-le-Bâcle	MAPA / MU Travaux	23 095,92 €	14 semaines tous lots confondus
lot 3	Travaux de plomberie	FLEUREAU 91470 Forges-les-Bains	MAPA / MU Travaux	1 443,48 €	14 semaines tous lots confondus
lot 4	Mobilier	BRUYNZEEL RANGEMENTS 67201 Eckbolsheim	MAPA / MU Travaux	34 435,79 €	14 semaines tous lots confondus
lot 5	Déménagement, emménagement	JEP 91420 Morangis	MAPA / MU Travaux	11 300,00 €	14 semaines tous lots confondus
PA 11 150	Location de matériel de sonorisation, d'éclairage et de vidéo-projection et de décoration (Vélum) pour les vœux du maire 2012				
Lot 1	Location de matériel de sonorisation, d'éclairage et de vidéo-projection	UNISSON 91600 Savigny-sur-Orge	MAPA / MU FCS	12 120,78 €	11, 12 et 13/01/2012
Lot 2	Location de matériel de décoration (Vélum)	UNISSON 91600 Savigny-sur-Orge	MAPA / MU FCS	3 021,20 €	11, 12 et 13/01/2012

PA 11 151	Location de matériel pour les cérémonies des vœux du maire 2012	DECOTOP 94470 Boissy-Saint-Leger	MAPA / MU FCS	2 750,00 €	11, 12 et 13/01/2012
PA 11 152	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme de construction d'un restaurant à l'école J. Ferry	ALMA Consulting 93558 Montreuil cedex	MAPA / MU PI	11 200,00 €	10 semaines
PA 12 02	Réparation et fourniture de pièces détachées pour les petits et gros matériels à moteur des parcs et jardins	CHOUFFOT SAS 91540 Fontenay-le-Vicomte	MAPA / MU FCS	Maxi : 20 000 €	1 an reconductible 3 fois
PA 12 03	Montage et démontage du marché forain de la commune de Saint-Michel	EGS 93400 Saint-Ouen	MAPA / MU FCS	Solut. base n°1 : 26 767 € solut. base n°2 : 23 381 €	1 an reconductible 2 fois
PA 12 04 NF	Dévoisement du réseau d'adduction eau potable du groupe scolaire Lamartine	Lyonnaise des eaux 91230 Montgeron	MAPA / MU travaux	19 785,38 €	
PA 12 05 NF	Dévoisement des réseaux du groupe scolaire Lamartine	France Télécom 91220 Brétigny-sur-Orge	MAPA / MU travaux	21 739,13 €	
PA 12 06 NF	Dévoisement des réseaux du groupe scolaire Lamartine	EDF - GDFAG 91224 Brétigny-sur-Orge	MAPA / MU FCS	41 806,02 €	

2012-014 : BUDGET PRIMITIF 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ADOPTE, pour l'année 2012,

- Par 24 voix pour et 11 voix contre, la section de fonctionnement du budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 24 573 308 €.
- Par 24 voix pour et 11 voix contre, la section d'investissement du budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 11 778 863,31 €.

2012-015 : TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs d'occupation du domaine public ci-dessous :

TYPE D'OCCUPATION		
Benne à gravats		10 €/ jour
	à partir du 7 ^e jour d'occupation	30 €/jour
Échafaudage (surface d'emprise au sol)		1 €/m ² /jour
Grue (périmètre de gêne surplombant le domaine public)		1 €/m ² /mois
Palissade de chantier (le mètre linéaire sur domaine public)		1 €/ml/ semaine
Emplacement réservé aux transports de fonds		2000 €/an
Dépôt de matériels et matériaux (emprise au sol)		5 €/m ² /semaine
	à partir de la 2 ^{ème} semaine d'occupation	10 €/m ² /semaine
Baraques et installations de chantier (emprise au sol)		5 €/m ² /semaine
	au-delà de 6 mois d'installation	10 €/m ² /semaine

DIT que, conformément à l'article R 2321-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le produit des redevances sera opéré par le Comptable Public.

2012-016 : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE ET DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les termes de la convention de labellisation du Point Information Jeunesse,

AUTORISE le maire à signer la convention de labellisation du Point information Jeunesse à intervenir avec le Centre Information Jeunesse Essonne, le Centre d'Information et de Documentation (CIDJ), la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS).

2012-017 : ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION DE L'ÉCHEC SCOLAIRE (APES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs entre la Ville de Saint-Michel-sur-Orge et l'APES dans laquelle cette association s'engage à offrir au public qui lui est orienté différents modes d'accompagnement :

- en petits groupes (de 4 enfants) dans le cadre du CLAS : ces enfants seraient identifiés par les enseignants ou les professionnels comme relevant d'un accompagnement à la scolarité en groupe, nécessitant une capacité d'autonomie de la part de l'enfant. Ces enfants doivent être orientés avec comme support, une formalisation des objectifs co-construits avec l'intervenant.
- En individuel : seuls les enfants qui présentent des difficultés importantes en termes d'acquisition, de remédiation et de mobilisation sur les savoirs bénéficieraient de ce mode d'accompagnement qui s'apparente à un tutorat. Il est important de préciser que ce type d'accompagnement doit être limité dans le temps avec une approche par objectifs pédagogiques co-construits entre l'orienteur (le plus souvent l'enseignant) et l'intervenant. A terme, une fois l'objectif atteint, l'enfant doit être positionné sur un accompagnement dans des groupes de petites tailles (cités au dessus).
- Pour ces deux types d'accompagnement, il est fondamental que les enseignants et les parents soient associés dans l'intervention et qu'ils soient impliqués dans le suivi régulier de l'avancée de la problématique de l'enfant/élève.
- En groupes plus larges avec une coordination des éducateurs de prévention spécialisée du CEPFI dans le cadre du CLAS : ces groupes ont pour objet d'accompagner les enfants et les jeunes sur leur scolarité avec une approche particulière sur le plan éducatif. Cet accompagnement sera plus particulièrement effectué par les éducateurs présents sur ces temps.

AUTORISE le maire à la signer,

DÉCIDE de verser à l'APES pour l'année 2012 une subvention de 50 000 €,

DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal.

2012-018 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable.

2012-019 : DÉGRADATION D'UNE SÉPULTURE – PRISE EN CHARGE DE LA RÉPARATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre en charge la somme de 75 € au titre des réparations, selon un devis des Pompes Funèbres Marbrerie PLM, sis 2 bis rue Léo Lagrange à Sainte Geneviève des Bois,

DIT que la dépense est inscrite sur le budget communal.



2012-020 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION 2012 DES DOSSIERS EN FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** de l'ACSÉ (Etat) et de la Caisse d'Allocations Familiales, les subventions au meilleur taux pour les opérations suivantes :

LIEN SOCIAL & CITOYENNETÉ

(*montants rectifiés)

INTITULÉ DE L'ACTION	PORTEUR	PROJET NOUVEAU OU RECONDUIT	ESTIMATION DU COÛT TTC
Club emploi	CCAS	Nouveau	24 268 €
Un été au cœur des arts circassiens	Centre social	Nouveau	26 315 €
Caravane Mandela	Centre social	Reconduction	52 778 €
Jardin partagé	Centre social	Reconduction	15 950 €
Action socialisante à composante langagière	Centre social	Reconduction	72 442 €
Raid aventure	Service jeunesse	Nouveau	6 200 €
Projet cuisto	Service jeunesse	Nouveau	3 400 €

HABITAT & CADRE DE VIE

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR	PROJET NOUVEAU OU RECONDUIT	ESTIMATION DU COUT TTC
Démarche GUP	Cabinet du Maire	Nouveau	50 720 €
Forum Habitat-Logement	CCAS	Nouveau	12 770 €

INSERTION ÉCONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR	PROJET NOUVEAU OU RECONDUIT	ESTIMATION DU COUT TTC
Informatique pour tous	CCAS	Nouveau	27 000 €
Chantier d'insertion Espaces Verts	CCAS	Nouveau	312 974 €*

SANTÉ

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR	PROJET NOUVEAU OU RECONDUIT	ESTIMATION DU COUT TTC
Forum Santé	CCAS	Nouveau	41 800 €*
Prévention	Service jeunesse	Nouveau	2 800 €

ACTION TRANSVERSALE

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR	PROJET NOUVEAU OU RECONDUIT	ESTIMATION DU COUT TTC
Festi-jeunes & musiques urbaines	Service jeunesse	Nouveau	51 587 €

PROJETS VILLE VIE VACANCES

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR	PROJET NOUVEAU OU RECONDUIT	ESTIMATION DU COUT TTC
Vacances ailleurs	Centre social	Reconduction	68 660 €*
Séjour Montagne	Service jeunesse	Reconduction	11 100 €
Séjour Ski	Service jeunesse	Reconduction	6 900 €
Séjour à la demande	Service jeunesse	Nouveau	4 100 €

TOTAL 791 764 €*

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

2012-021 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – PROJET ANIMATION FAMILIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à déposer, en tant que gestionnaire d'un centre social, un appel à projet pour une action autour de la fonction parentale : « Animation familiale »,

AUTORISE le maire à signer les dossiers des demandes de subventions et les conventions sur l'exercice du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012 auprès du Conseil Général de l'Essonne.

2012-022 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – VACANCES AILLEURS 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction du projet vacances pour les familles et les bénéficiaires isolés bénéficiant de minima sociaux dont les revenus sont inférieurs à 719 € (correspondant au quotient familial maximum pour l'aide aux vacances VACAF),

AUTORISE le maire à signer toutes les conventions se rapportant au dispositif « Vacances Ailleurs »,

FIXE la durée du séjour selon les propositions VACAF à 1 semaine en pension complète ou demi-pension ou à 2 semaines sans prise en charge de la restauration,

FIXE l'aide municipale à la prise en charge de 10 % du séjour (sans restauration dans le cas d'un séjour de deux semaines) selon le barème ci-après,

	Montant pour 1 semaine	Montant pour 2 semaines
Montant pour un adulte seul	600 €	
Famille mono parentale + 1 enfant	140 €	180 €
Famille mono parentale + 2 enfants ou couple avec 1 enfant	160 €	200 €
Montant pour un couple avec 2 enfants ou famille monoparentale avec 3 enfants	200 €	240 €
Montant pour un couple avec 3 enfants ou famille monoparentale avec 4 enfants	240 €	280 €
Montant pour un couple avec 4 enfants ou famille monoparentale avec 5 enfants ou plus	280 €	320 €

FIXE la participation des usagers à 20 % du coût du transport (billet SNCF, estimation carburant et facture péage d'autoroute). Les loisirs seront à la charge complète des familles et n'entreront pas en compte dans le calcul de leur participation,

DIT que les chèques vacances accordés éventuellement par la Fédération des Centres Sociaux n'interviendront sur la somme restant à charge des participants qu'après déduction des 20 % représentant leur participation et sur la base d'un prix de séjour, transport compris, plafonné à 84 € par jour et par personne.

En cas de dépassement, et sauf situation exceptionnelle, le supplément sera à la charge des participants,

DIT que dans le cadre d'une action éducative, les usagers seront incités à constituer une épargne,

DIT que l'aide municipale sera versée au prestataire (gîte, camping, centre de vacances...),

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

La séance est levée à 23 h 25.



Le maire,

Bernard ZUNINO.